

121. — 14 AVRIL 1896. — *Loi allouant des crédits supplémentaires et autorisant des transferts et des régularisations de crédits à des budgets de l'exercice 1895* (1). (Moniteur du 18 avril 1896.)

Léopold II, etc. Les Chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Budget de l'exercice 1895.

I. — CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES.

Art. 1^{er}. Il est ouvert, pour être rattachés au budget de l'exercice 1895, des crédits supplémentaires montant à la somme de neuf millions huit cent dix mille cent vingt-quatre francs soixante-treize centimes (9,810,124 fr. 73 c.), à affecter au paiement de créances se rapportant à des exercices périmés (1891 et antérieurs) et à des exercices clos (1892, 1893 et 1894), ainsi qu'au paiement de dépenses afférentes à l'exercice 1895.

Ces crédits, à couvrir par les ressources ordinaires du trésor, sont répartis, par ministères et services, conformément au tableau A annexé à la présente loi, de la manière suivante :

Dotations	fr. 74,000 »
Ministère des chemins de fer, postes et télégraphes	9,046,774 73
Ministère de la guerre.	689,350 »
Ensemble.	fr. 9,810,124 73

Art. 2. Est autorisée l'imputation, sur l'article 21 bis du budget du ministère des chemins de fer, postes et télégraphes pour

(1) Session 1895-1896.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Documents parlementaires. — Exposé des motifs et texte du projet de loi. Séance du 13 mars 1896, p. 88. — Rapport. Séance du 26 mars 1896, p. 89. — Amendement présenté par le gouvernement. Séance du 31 mars 1896.

Annales parlementaires. — Discussion et adoption. Séance du 1^{er} avril, p. 1013 à 1017.

SÉNAT.

Annales parlementaires. — Dépôt du rapport. Séance du 1^{er} avril, p. 274. — Discussion et adoption. Séance du 1^{er} avril 1896, p. 276.

l'exercice 1895, du prix de 168 wagons fermés de grande capacité, dont la fourniture a été adjugée le 26 février 1896.

II. — TRANSFERTS.

Art. 3. Sont autorisés, à concurrence d'une somme d'un million deux cent quatre-vingt-huit mille six cents francs (1,288,600 francs), les transferts au budget de l'exercice 1895 détaillés au tableau B annexé à la présente loi et répartis par ministères ainsi qu'il suit :

Ministère des chemins de fer, postes et télégraphes	fr. 12,000 »
Ministère de la guerre.	1,276,600 »
Ensemble.	fr. 1,288,600 »

III. — RÉGULARISATIONS.

Art. 4. Le ministre des chemins de fer, postes et télégraphes est autorisé à imputer sur les crédits mis à sa disposition par le budget des recettes et des dépenses extraordinaires, les créances libellées ci-après, dûment reconnues et établies, mais atteintes par la prescription édictée par l'article 34 de la loi du 15 mai 1846, savoir :

1 ^o Affaire veuve Paschal pour dommages causés à sa propriété à Dison; honoraires dus aux experts et frais de travaux divers	fr. 701 61
2 ^o Créance de l'avocat De Becker relative à des arrêts rendus le 3 mai 1888, en cause de la Compagnie des chemins de fer des Plateaux de Herve contre l'État belge	617 89
3 ^o Créance de l'avoué Eberhard, qui a occupé en 1888 en cause de l'État belge contre les entrepreneurs de la construction du bâtiment des recettes de Haversin	110 92
4 ^o Créance de l'avoué Marlier, qui a occupé en 1890 dans l'instance en expropriation pour l'exécution des travaux d'aménagement de la station de Saint-Ghislain	93 22

Art. 5. La présente loi sera exécutoire le jour de sa publication au *Moniteur*.

Promulguons, etc.

(Contresignée par le ministre des finances,
M. P. DE SMET DE NAEYER.)

TABLEAU A.

Tableau des crédits supplémentaires à rattacher aux budgets des dotations, du ministère des chemins de fer, postes et télégraphes et du ministère de la guerre de l'exercice 1895, pour le paiement de créances se rapportant à des exercices clos (1894 et antérieurs) et pour la liquidation de dépenses à imputer sur l'exercice 1895.

BUDGET de l'exercice 1895.				LIBELLÉ DES ARTICLES.	MONTANT des crédits supplémentaires se rapportant à des dépenses	
Chapitres		Articles			des exercices 1894 et antérieurs.	de l'exercice 1895.
anciens.	nouveaux.	anciens.	nouveaux.			
				1 ^o DOTATIONS.		
III	»	4	»	Chambre des représentants	»	74,000 »
				2 ^o MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES.		
				Chemins de fer :		
II	»	7	»	Services communs.	Traitements, etc.	4,000 »
—	»	8	»		Salaires, etc.	600 »
—	»	9	»	Voies et travaux.	Imprimés, fournitures de bureau, etc.	40,500 »
—	»	11	»		Secours exceptionnels aux ouvriers, etc.	25,000 »
—	»	13	»	Traction et matériel.	Traitements, etc.	31,770 »
—	»	14	»		Salaires, etc.	60,420 »
—	»	16	»	Matériel.	Entretien et renouvellement des voies	186,000 »
—	»	17	»		Traitements, etc.	47,925 »
—	»	18	»	21bis	Salaires, etc.	430,365 »
—	»	20	»		Combustible, etc.	405,000 »
—	»	21	»	Traction et matériel.	Entretien et réparation . . . fr. 68,375	»
—	»	»	»		Matériel. — Renouvellement . . . 2,510,000	2,578,375 »
—	»	»	»	(Dépenses exceptionnelles.)	»	»
—	»	»	»	Matériel. — Renouvellement	500,000 »	»
—	»	»	»	(Dépenses exceptionnelles.)	»	»
—	»	22	»	Transports.	Traitements, etc.	407,160 »
—	»	23	»		Salaires, etc.	240,950 »
—	»	25	»	Direction commerciale.	Frais d'exploitation	76,000 »
—	»	26	»		Camionnage.	40,000 »
—	»	27	»	Perception des recettes, etc.	Pertes et avaries	1,095,275 »
—	»	29	»		Traitements, etc.	22,050 »
—	»	30	»	III	Salaires, etc.	4,070 »
—	»	36	»		Postes. — Traitements et indemnités des fonctionnaires, etc.	162,275 »
—	»	37	»	Postes et télégraphes.	Postes. — Traitements et indemnités des facteurs, etc.	143,000 »
—	»	43	»		Télégraphes et téléphones. — Traitements et indemnités, etc.	55,125 »
IV	»	48	»	Marine.	Traitements et indemnités	10,000 »
—	»	52	»		Traction et matériel, etc.	84,000 »
VII	»	55	»	IX	Pensions. — Premier terme	2,500 »
IX	»	57	»		Dépenses imprévues	2,000 »
»	X	»	58	»	Construction d'un nouveau paquebot pour la ligne d'Ostende-Douvres. (Dépenses exceptionnelles.)	2,205,000 »
»	XI	»	59		Traction et matériel. — Primes.	353 »
»	—	»	60	Chemins de fer.	Transports. — Camionnage	18,562 33 »
»	—	»	61		Transports. — Pertes et avaries	184,875 36 »
»	—	»	62	Services communs. — Imprimés, fournitures de bureau	4,528 74 »	

BUDGET de l'exercice 1895.				LIBELLÉ DES ARTICLES.	MONTANT des crédits supplémentaires se rapportant à des dépenses	
Chapitres		Articles			des exercices 1894 et antérieurs.	de l'exercice 1895.
anciens.	nouveaux.	anciens.	nouveaux.			
»	XI	»	63	Postes et télégraphes. — Postes. — Indemnités et remboursements, etc.	23 48	»
»	—	»	64	Marine. — Traction et matériel.	2,850 »	»
»	—	»	65	Dépenses imprévues (Les crédits portés aux articles 8, 14, 16, 18, 21, 23 et 30 peuvent être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.)	6,321 82	»
				Total pour le ministère des chemins de fer, etc. . fr.	217,414 73	8,829,360 »
				3 ^e MINISTÈRE DE LA GUERRE.		
VIII	»	24	»	Pain et viande	»	689,350 »
				Total pour le ministère de la guerre	»	689,350 »
				— des chemins de fer	217,414 73	8,829,360 »
				— des dotations	»	74,000 »
				Ensemble. . fr.	217,414 72	9,592,710 »

TABLEAU B.

Tableau des transferts à opérer au budget de l'exercice 1895.

MINISTÈRES.	MONTANT DES TRANSFERTS dont les crédits budgétaires doivent être			
	diminués.		augmentés.	
	Articles du budget.	Sommes.	Articles du budget.	Sommes.
1 ^o Ministère des chemins de fer, etc.	28	12,000 »	22	12,000 »
Total pour le ministère des chemins de fer, etc.		12,000 »		12,000 »
	6	1,600 »	3	6,550 »
	8	60,500 »	4	19,000 »
	9	1,000 »	7	2,400 »
	10	2,500 »	11	9,000 »
	16	39,000 »	13	85,000 »
	17	4,500 »	14	10,000 »
	24 litt. a	296,500 »	15	5,000 »
2 ^o Ministère de la guerre	25	680,000 »	18	425 »
	29	29,000 »	20	375 »
Budget de la gendarmerie.		162,000 »	24 litt. b	903,150 »
			28	52,000 »
			31	42,000 »
			32	115,000 »
			33	9,500 »
			34	17,500 »
Total pour le ministère de la guerre		1,276,600 »		1,276,600 »
— des chemins de fer, etc.		12,000 »		42,000 »
Ensemble. . . fr.		1,288,600 »		1,288,600 »